



Vidange sauvage
des eaux usées

Bonjour les
nausées

Rendez-vous dans les aires aménagées
pour camping-cars
mises à votre disposition.

La préservation de la qualité de notre littoral
passe par chacun de nos gestes.



Où vidanger les eaux grises et noires durant votre road-trip ?



Si vous avez un camping-car ou un van, vous le savez, la vidange sauvage de vos eaux grises et noires (eaux savonneuses, excréments, ...) est interdite.

Leur déversement dans le milieu naturel finit tôt ou tard dans nos cours d'eau et sur nos côtes. **Cette pollution impacte la biodiversité et entraîne un risque sanitaire** pour nos activités de loisirs et notre alimentation (baignade, conchyliculture, pêche à pied...).



Il est donc obligatoire de vidanger ses eaux usées dans les aires aménagées prévues à cet effet.

*Scannez ce QRcode
et découvrez les aires
aménagées à votre disposition*



Votre collectivité travaille au quotidien à réduire les sources de pollution via le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sud Cornouaille.

www.sage-sud-cornouaille.fr